de ses compatriotes. On cria à la violence, à la trahison. Mais, dit l'historien GAR-NEAU:—

"Nous avons parcouru attentivement, page par page, le journal en question jusqu'à sa saisie par l'autorité, et nous avons trouvé à côté d'une réclamation de droits parfaitement constitutionnels l'expression constante de la loyauté et de l'attachement les plus illimités à la monarchie anglaise."

L'importante question de la votation des subsides était aussi le sujet des débats les plus violents. M. BEDARD insistait sur ce droit imprescriptible de toute assemblée législative sous la couronne d'Angleterre. Mais il était constamment refusé par la minorité anglaise de la chambre et par la métropole. Amenée avec plus de force par M. BÉDARD, la chambre se prononça par une forte majoritó en faveur de la votation des subsides par les représentants du peuple. Dans la division qui se fit, nous voyons l'élement anglais d'un côté et l'élément français de l'autre. Je vous le demande, M. le Prési-DENT, que sont les droits d'un sujet anglais si on lui enlève celui de voter les subsides; s'il n'a pas le contrôle des deniers prélevés sur le peuple pour l'administration des affaires de l'Etat; si on lui arrache ainsi le plus important des priviléges garantis par le gouvernement constitutionnel? Cette grande injustice va-t-elle être consommée? Va-t-on refuser aux mandataires du peuple le plus Précieux de ses droits? Oui, M. l'ORATEUR, on ne reculera pas devant cette infamie. Nos patriotes les plus éminents, ceux dont la voix éloquente revendiquait dans toutes les occasions nos immunités menacées, seront d'abord accusés de trahison pour avoir formulé une pareille demande, puis détenus Pendant quatorze mois dans les sombres cachots d'une prison, au mépris des articles de la capitulation qui nous garantissait les droits et les immunités de sujets anglais. Cette proposition de voter nos dépenses Publiques, qui nous paraît aujourd'hui si simple, souleva alors dans tout le pays une tempête violente qui ne se calma jamaia entièrement qu'à l'anéantissement de la constitution alors existante. En dépit de la rage et de la calomnie, la proposition de M. BEDARD fut acceptée, et voici la division de la chambre :-

Porn:—MM. Bédard, Durocher, J. L. Papineau, Las, Borgia, Meunier, Taschereau, Viger, Drapcau, Bernier, St.-Julien, Hébert, Duclos, Robitaille, Huot, Caron, O. Panet, Ls. Roi, Blanchet, Debartach et Beauchamp.—21.

CONTRE:—MM. McCord, Bowen, Mure, Bell, Dinformay, Jones de Bedford, Blackwood, Gugy et Ross Cuthbert.—9.

Un seul nom anglais, celui de M. Ler, figure parmi la phalange canadienne-francaise, mais en revanche nous voyons un nom canadiens-français voter cette négation inqualifiable d'un droit que nous devions si chèrement payer. Je ne désire pas faire de commentaires sur cette division, M. le Pra-SIDENT, mais je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il démontre que toujours nous avons eu à lutter contre les empiétements et l'antagonisme de l'élément anglais en Canada. Cependant on ne cessa pas de demander la votation des subsides tant qu'on ne l'eut pas obtenu, et il est remarquable que durant tout le temps où les Canadiens-Français furent en majorité dans notre pays, l'Angleterre nous a systématiquement refusé nos demandes les plus justes et le contrôle de l'administra-Bien plus, les actes les plus tion générale. arbitraires nous ont été imposés par la métropole, parfaitement aidée au reste par le fanatisme colonial anglais, qui ne perdait pas une occasion d'appliquer à notre préjudice son exclusivisme bien connu. Mais du moment que ses nationaux l'emportèrent sur nous par leur nombre et que l'élément anglais prévalut dans la chambre d'assemblée au moyen de l'Union de 1840, l'Angleterre nous octroya tous les droits politiques que nous lui demandions en vain depuis un siècle, car elle savait parfaitement que ces droits seraient contrôlés et au besoin utilisés contre nous par une majorité représentative essentiellement hostile. Mais, grâce au patriotisme de nos hommes d'alors, nous réussimes à déjouer les projets du gouvernement britannique. Jusqu'à l'Union, ces hommes ont cu à lutter constamment, et avec un héroïsme digne de la cause qu'ils servaient, contre l'autocratie anglaise liguée contre nos compatriotes. Nous, leurs descendants, nous sommes prêts à recommencer la même lutte avec la même énergie pour maintenir nos droits chèrement acquis, et garder l'héritage que nous avons reçu et que nous voulons transmettre intact aux enfants du sol. (Ecouter ! écouter !) Voyons maintenant ce qu'étaient la liberté de la presse et la liberté du sujet à cette sombre époque de notre histoire parlementaire. Le Canadien ayant osé demander le gouvernement responsable, et M. BEDARD ayant obtenu en chambre une majorité de 21 contre 9 en faveur de la votation des subsides, le conseil exécutif